

Article 30 du Règlement

Nous devons convaincre le gouvernement soviétique que les citoyens du Canada et de tous les autres pays du monde, y compris ceux de l'Union soviétique doivent pouvoir se sentir en sécurité lorsqu'ils voyagent dans un avion commercial. Tous les pays doivent comprendre que, chaque citoyen de la planète, quelle que soit la philosophie politique de son gouvernement, ne doit pas être considéré par ce dernier comme un simple pion sur l'échiquier géopolitique du monde d'aujourd'hui.

Comme je suis relativement nouveau à la Chambre, je constate avec plaisir qu'en dépit des différends politiques entre les partis, des discussions houleuses et des divergences d'opinion que nous avons eues, nous pouvons dire à un régime né à la suite d'une crise et d'une guerre mondiale, que nous ne répondrons pas à de vains discours par de vains discours, mais que les hommes libres du monde entier condamneront toujours sans hésiter de telles effusions de sang, comme le dictent le simple bon sens et l'esprit de fraternité qui doit unir les hommes de tous les pays du monde.

Mlle Pauline Jewett (New Westminster-Coquitlam): Monsieur le Président, comme l'a si bien dit le chef du Nouveau parti démocratique en présentant sa motion réclamant un débat d'urgence aujourd'hui même, rien, que ce soit dans l'intérêt de la sécurité nationale, ou par crainte d'espionnage, ou encore pour la défense des frontières, ne saurait justifier ou excuser l'acte commis par l'Union soviétique, qui s'est soldé par l'écrasement du vol 007 de l'aviation civile coréenne.

Dès le moment même où nous avons appris l'agression soviétique, nous n'avons cessé d'aller d'étonnement en étonnement devant les initiatives et les réactions de ce pays. En effet ces initiatives et ces réactions n'ont pas été celles que nous aurions crues de la part d'une des plus grandes puissances de ce monde. Au tout début, nous avons eu droit à un silence glacial, et les Soviétiques se sont obstinés à ne jamais faire mention du fait que l'avion coréen avait été abattu. En fait, le 2 septembre, j'ai fait une première déclaration dans laquelle j'ai condamné et les Soviétiques et leur silence total à ce sujet, à l'instar d'ailleurs, du secrétaire d'État aux relations extérieures (M. Pepin). J'ai déclaré qu'il convenait de convoquer immédiatement une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies, que le Canada se devait de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est d'insister sur l'examen complet de l'incident, que le Conseil devait autoriser le secrétaire général des Nations Unies à faire mener une enquête approfondie sur cette affaire et que, à défaut de tout cela, il s'imposait de convoquer l'Assemblée générale. Voilà sur quoi a porté la déclaration que j'ai faite au nom de mon parti le 2 septembre.

● (2220)

Voyant que l'Union soviétique persiste dans son mutisme à propos de cet acte immoral comme l'a qualifié le chef de mon parti à deux reprises, tant dans son communiqué du 6 septembre qu'aujourd'hui même, et qu'elle ne fait aucun effort pour en assumer la responsabilité, nous restons tous abasourdis non seulement devant l'agressivité et la violence de cet acte ainsi que devant l'attitude des autorités soviétiques à l'égard des États-Unis, ou de n'importe quel autre pays quant à cela, mais aussi, puisqu'il ne s'agit pas uniquement d'une question à régler entre les États-Unis et l'Union soviétique, devant le silence absolu que les Soviétiques opposent à tous les autres pays de la planète. En fait c'est une question à régler entre

l'Union soviétique et tous les autres pays, que dis-je, l'humanité entière.

La goutte qui a failli faire déborder le vase, comme l'a rappelé le député de York-Peel (M. Stevens), a pris la forme des discours prononcés en soirée par le chef d'état-major soviétique, M. Nikolai Ogarkov, il y a deux jours. Je voudrais faire consigner deux des questions et réponses que nous avons entendues ce soir-là. La question posée au chef d'état-major soviétique était la suivante:

Cela aurait-il fait une différence s'il y avait eu à bord de l'appareil non pas plus de 200 personnes, mais plus de 2,000 personnes, ou cet acte aurait-il quand même été justifié pour défendre les frontières de l'Union soviétique?

Le marshal Ogarkov a répondu:

Selon moi, il s'agit d'une question hypothétique qui n'a aucune pertinence...

Par la suite on lui a demandé:

Si l'Union soviétique n'est absolument pas coupable dans cette affaire, comme vous l'avez dit aujourd'hui, pourquoi n'avez-vous pas encore dit à vos citoyens que 269 personnes avaient péri?

Sur quoi le général Ogarkov a répondu: Comment pouvons-nous savoir combien de personnes étaient à bord? Ainsi, il est illogique de signaler à la population soviétique le nombre de passagers.

Par cette déclaration même, monsieur le Président, le chef d'état-major soviétique a admis ce que l'Union soviétique a jusqu'à maintenant, et même aujourd'hui, nié, c'est-à-dire que les autorités soviétiques savaient que des civils étaient à bord.

Il ne suffit pas de dire que les Soviétiques ont peut-être été provoqués. C'est fort possible, mais on n'abat pas un avion civil désarmé. Selon moi, le Parlement canadien et ceux de la plupart des pays du monde reconnaissent à l'unanimité le fait absolu qu'on n'abat pas un avion civil désarmé même si l'on est en droit de croire qu'il y a eu une certaine provocation ou que l'avion se livre à des activités d'espionnage ou quoi que ce soit d'autre.

Je me rappelle très bien que lorsque Israël a abattu un avion de ligne, l'Union soviétique, à l'instar de tous les autres pays, s'est montrée très sévère à son endroit. Il est donc presque incroyable que nous devions ce soir remettre ce message à l'une des grandes puissances du monde, qui doit certainement maintenant se rendre compte que ses agissements ne peuvent absolument pas être justifiés.

Enfin, et c'est la goutte qui fait déborder le vase, l'Union soviétique et, sauf erreur, la Pologne, ont opposé leur veto à la requête du Conseil de sécurité des Nations Unies qui désirait que le secrétaire général soit autorisé à effectuer une enquête complète. Certains ont pu prétendre que d'autres pays, les États-Unis par exemple, ne désiraient pas une enquête complète, car il risquait d'en ressortir des faits qu'ils ne tiennent pas à nous divulguer. J'ai entendu des gens tenir de tels propos. Maintenant, il n'en est plus question. De tous les pays qui auraient pu tenir un pareil langage, l'Union soviétique est le seul qui soit une grande puissance, celle qui est impliquée dans cette tragédie, et elle a opposé son veto à une requête demandant au secrétaire général de faire enquête.

Monsieur le Président, j'espère bien que nous pourrons maintenant nous adresser à l'Assemblée générale et qu'il sera effectivement possible de la réunir en session extraordinaire. Même si la Chambre souscrit unanimement à la motion que nous avons présentée ou à toute autre motion plus détaillée, nous et tous les pays comparables au nôtre—il y en a beaucoup—devrions insister pour qu'une enquête en bonne et du